

Conseil Municipal du 25 février 2021

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**, vingt-cinq du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GALGON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents : M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. CHIAROTTO Alain, M. BIGOT Christian, Mme LESCOUL Caroline, M. GIRAUD Pierre, Adjoint, M. Pierre CHARRIOT, Mme GONZALEZ PASQUET Bernadette, Mme NOUVEAU Geneviève, Mme Martine COUTELIER, M. CHAUMEIL Patrick, M. FOLGADO PIRES Frédéric, M. LOGEAIS Yannick, Mme DESSAGNE Michèle, M. GOUDIN Patrick, Mme GENET Annie, M. MACHIN Gilles, M. BERGEON Serge.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie LOCHON à M. Alain CHIAROTTO

M. Jean-Max FOURNIER à M. Jean-Marie BAYARD

Mme Murielle MAROY à M. Patrick CHAUMEIL

Mme Fernande LAMOTHE à Mme Caroline LESCOUL

Mme Ghislaine PAMART à M. Christian BIGOT

Absente : Mme Laurence DARIOL

Secrétaire de séance : Mme Geneviève NOUVEAU

ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BR N°6 LIEU-DIT GAZILLON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'offre émanant de la société TDF dont le siège social est situé 155 bis avenue Pierre Brossolette, 92541 MONTROUGE, portant sur l'acquisition de 295 m² de la parcelle de terrain BR n°6 située lieu-dit Gazillon occupée par un relais radioélectrique.

Il rappelle qu'elle est locataire depuis le 14 septembre 2004, pour un montant annuel en 2020 de 1 995.70 €.

L'offre formulée sur la base d'un prix d'acquisition d'un montant définitif de **quatre-vingt mille euros (80.000 €)** payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente.

Le prix s'entend « net vendeur », c'est-à-dire que l'ensemble des droits de mutation et frais de notaire est à la charge de TDF, y compris les bornages par le géomètre.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (abstentions de Madame Michèle DESSAGNE et de Monsieur Serge BERGEON) :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de cession de 295 m² de la parcelle BR n°6 avec la société TDF au prix de 80.000 € net vendeur.

Monsieur Serge BERGEON demande qu'un historique soit intégré dans le compte rendu. Vous le trouverez ci-après :

- *Acquisition du terrain en 1986 ;*
- *Installation de l'antenne par BOUYGUES TELECOM et 1^{er} bail avec la même société en février 1998 jusqu'au 3 septembre 2004 ;*
- *1^{er} bail TDF le 4 septembre 2004 jusqu'à ce jour.*

Il souhaiterait également que le maire se rapproche d'autres municipalités. Il est répondu que c'était l'appréciation du maire et de son conseil.

SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLES AP N°180, AP N°117, AP N°118 LIEU DIT RIGOLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'après la délibération du 15 décembre 2020 portant aliénation d'une partie de la parcelle AP n°180 à l'entreprise commerciale SUPER U, il convient d'établir une servitude de passage sur les parcelles AP n°117, AP n°118 et AP n°180, pour permettre l'accès au parking du supermarché en continuité de celui de la mairie.

En contrepartie de cette servitude, le directeur de l'enseigne s'engage sur les points suivants :

- *Prise en charge de l'accès au futur magasin par le parking mairie ;*
- *Création d'un rond-point sur le parking de la mairie pour la fluidité du trafic aux différents accès ;*
- *Sécurisation des abords de l'accueil de loisirs sans hébergement ;*
- *Amélioration ou réfection de l'éclairage public du parking mairie ;*
- *Mise en place de la matérialisation des nouvelles places de stationnement sur*
- *Le parking mairie.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise cette servitude de passage sur les parcelles AP n°117 et AP n°118 (parking Mairie) et la partie restante de la parcelle AP n°180, avec les contreparties ci-dessus.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 (D.S.I.L.) RENOVATION ENERGETIQUE

Suite à l'appel à projets « rénovation énergétique » - Dotation de Soutien à l'Investissement(DSIL) 2021 du gouvernement, le Conseil Municipal propose d'inscrire les points suivants :

- Le remplacement de la chaudière de l'école maternelle pour un montant de **27.500 € HT** ;
- L'isolation des plafonds de l'école maternelle pour un montant de **8.050 € HT** ;
- L'isolation périphérique des murs extérieurs de l'école élémentaire pour un montant de **11.500 € HT** ;
- L'isolation des plafonds de l'école élémentaire pour un montant de **41.300 € HT** ;
- Le remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED pour un montant de **17.230 € HT** ;
- Le remplacement des menuiseries bois par des menuiseries double vitrage alu à la salle polyvalente pour un montant de **12.430 € HT** ;

Le taux varie de 20 % à 50 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de solliciter de l'Etat, la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2021 - Rénovation énergétique pour un montant de travaux de **118.010 € HT** ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

*Madame DESSAGNE demande pourquoi la chaudière doit être changée ;
Christian BIGOT répond qu'il y aura 2 chaudières, une pour palier à la panne de l'autre*

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part de la visite nocturne qu'il a effectuée avec Monsieur Alain CHIAROTTO, de l'ensemble des points lumineux. Ils ont constaté que certains arrêts de bus n'étaient pas éclairés et que quelques lampes étaient défectueuses.

D'autre part, sur avis technique du SDEEG, il serait souhaitable de remplacer toutes les commandes d'allumage des cellules qui sont installées depuis plus de 30 ans. Ce qui permettrait de maîtriser au mieux la consommation électrique et d'envisager, éventuellement, une réduction de l'éclairage public.

Pour terminer ce programme, il propose d'effectuer des travaux sur les projecteurs des stades de rugby et de football.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

➤ Approuve les travaux à réaliser ci-après :

1.

- | | |
|---|-----------------|
| • Foyer EP n°326 place de la mairie | 2.495.00 € TTC |
| • Foyer EP chemin de Cornu | 1.743.00 € TTC |
| • Foyers EP route de Savignac | 1.070.00 € TTC |
| • Foyer EP rue de l'Ancienne Forge | 368.00 € TTC |
| • Foyer EP n°363 chemin de Chevalier | 556.00 € TTC |
| • Foyer EP n°42 chemin de Terrefort | 681.00 € TTC |
| • EP coup/coup 2021 terrains de football et de rugby | 7.767.00 € TTC |
| • Renouvellement commandes EP 1 ^{ière} tranche | 17 526.00 € TTC |

➤ Charge Monsieur le Maire de demander au SDEEG une aide financière à hauteur de **20%** du montant des travaux ci-dessus.

2.

- | | |
|--|----------------|
| • EP photovoltaïque chemin de Faribole | 3 857.00 € TTC |
|--|----------------|

➤ Charge Monsieur le Maire de demander au SDEEG une aide financière à hauteur de **40%** du montant des travaux ci-dessus.

Monsieur Serge BERGEON demande s'il était possible de morceler l'automatisation en plusieurs tranches et si cela avait un intérêt économique. Monsieur le Maire répond que cela n'était pas certain car la facturation se fait au forfait mais cela a plus un intérêt écologique.

La séance a été levée à 20 heures 40.